

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01601

Numéro SIREN : 538 313 867

Nom ou dénomination : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/009865

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 19, Rue de l'innovation
42000 ST ETIENNE

538 313 867 RCS SAINT ETIENNE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-ETIENNE

- 1- Bilan, compte de résultat et annexe,**
- 2- Affectation du résultat.**
- 3- Rapport du Commissaire aux Comptes.**

Documents certifiés conformes,

Le Président – La société 2RI INNOVATION
Nicolas MONDON



Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 19 RUE DE L'INNOVATION		42000 SAINT-ETIENNE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2		Néant <input type="checkbox"/> *	
Numéro SIRET* 5 3 8 3 1 3 8 6 7 0 0 0 1 1			
		Exercice N clos le 31 12 2018	
		N-1 31 12 2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB		
Frais de développement *	CX		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 047	21 047
Fonds commercial (1)	AH	213 000	213 000
Autres immobilisations incorporelles	AJ		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
Terrains	AN		
Constructions	AP		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	180 424	147 045
Autres immobilisations corporelles	AT	433 348	239 312
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU		
Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés	BD	170	170
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	9 150	9 150
TOTAL (II)	BJ	857 139	407 403
Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens	BN		
En cours de production de services	BP		
Produits intermédiaires et finis	BR		
Marchandises	BT	166 209	166 209
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 134 647	53 411
Autres créances (3)	BZ	181 195	181 195
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	50 000	9 943
Disponibilités	CF	1 530 710	1 530 710
Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 321	17 321
TOTAL (III)	CJ	3 080 083	63 353
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 937 222	470 757
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP 9 150
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :
			(3) Part à plus d'un an : CR

Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.00.....0.00.....)	DA	500 000		500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000		50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	461 073		418 988
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	368 432		342 086
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 379 505		1 311 073
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	183 234		296 222
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	349 457		133 964
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	739 680		665 182
	Dettes fiscales et sociales	DY	512 709		461 486
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 190		11 390
	Autres dettes	EA	20 869		39 922
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	278 819		230 200
TOTAL (IV)	EC	2 086 960		1 838 366	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 466 466		3 149 440	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 954 015		1 655 874
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE		Néant		*			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 219 486	FB		FC	3 219 486	2 320 247	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	2 423 630	FH		FI	2 423 630	2 531 993
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 643 116	FK		FL	5 643 116	4 852 241	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	33 729	36 732	
	Autres produits (1) (11)					FQ	64	2 066	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 676 909	4 891 038
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 257 815	1 806 905	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(48 927)	44 469	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	574 580	550 659	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	860 908	864 211	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	42 018	33 704	
	Salaires et traitements*					FY	1 027 929	740 100	
	Charges sociales (10)					FZ	366 048	267 539	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	114 197	111 607
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	17 029	12 187
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	5 204	1 323	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 216 800	4 432 705	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	460 109	458 333	
opérations et communi	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	20 380	23 352	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	20 380	23 352	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	6 612	3 331	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 473	5 365	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	11 085	8 696	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9 294	14 656	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	469 403	472 990	

Designation de l'entreprise :		RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	126	3 053	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	43 750	4 217	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	43 876	7 270	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	77	433	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	27 626	640	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	27 703	1 073	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 173	6 197	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	117 144	137 101	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 741 165	4 921 660	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 372 733	4 579 575	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	368 432	342 086	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
			IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	27 304	26 817
			HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	31 251	31 622	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		792		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
INTERETS RETARD CLIENTS					126
CESSION IMMO			27 626		43 750
AMENDES			77		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Néant

*

(Ne pas reporter le montant des totaux)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
						CZ		D8		D9			
						KD		KE		KF			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		234 047						
CORPORELLES	Terrains				KG				KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ				KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM				KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP				KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		159 797		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		227 651		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		181 476		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		37 815		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE				LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH				LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK				LL		LM		
	TOTAL III				LN		606 738		LO		LP		
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M		8T		
Autres participations				8U				8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		170		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		9 150		1U		1V			
TOTAL IV				1Q		9 320		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G		850 105		0H		0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		3		4			
						2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		1 326		MN		228 150	
		Matériel de transport		IV		MP		59 267		MQ		165 142	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS				MT		40 056		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV				MW				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG		60 592		NH			
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W			
Autres participations				I0		0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		170			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		9 150			
TOTAL IV				13		NJ		NK		9 320			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K		60 592		0L			
								857 139		0M			

Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Néant *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements allégués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	21 047	PF		PG		PH	21 047
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	105 211	QA	41 833	QB		QC	147 045
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	90 082	QE	30 401	QF	1 080	QG	119 403
	Matériel de transport	QH	81 268	QI	35 767	QJ	31 886	QK	85 149
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 565	QM	6 195	QN		QO	34 760
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	305 126	QV	114 197	QW	32 966	QX	386 356
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	326 173	ØP	114 197	ØQ	32 966	ØR	407 403

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agence et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agence an. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et info. mm. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW							
				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				
						Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N	2 249	6P		6R	2 249	6S	
	Sur comptes clients	6T	36 611	6U	17 029	6V	229	6W	53 411
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	3 331	6Y	6 612	6Z		7A	9 943
	TOTAL III	7B	42 191	TY	23 641	TZ	2 478	UA	63 353
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	42 191	UB	23 641	UC	2 478	UD	63 353
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	17 029	UF	2 478			
	- financières		UG	6 612	UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE			Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT	9 150	UV	9 150	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	82 027		82 027		
	Autres créances clients	UX	1 052 620		1 052 620		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	345		345		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	50 226		50 226	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	60 608		60 608	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	70 017		70 017		
	Charges constatées d'avance	VS	17 321		17 321		
	TOTAUX		VT	1 342 314	VU	1 342 314	VV
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	742		742		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	182 492		49 547	132 945	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	739 680		739 680		
Personnel et comptes rattachés		8C	214 878		214 878		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	189 811		189 811		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	98 169		98 169		
	Obligations cautionnées	VX					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 852		9 852		
		8J	2 190		2 190		
Groupe et associés (2)		VI	349 457		349 457		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 869		20 869		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	278 819		278 819		
TOTAUX		VY	2 086 960	VZ	1 954 015	132 945	
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	349 457	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	113 191	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8							
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	368 432		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	3 642		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	77		
	Amendes et pénalités		WJ	77		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7 125 172								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	18 586			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
								TOTAL I		WR 515 909	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					2A			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										
	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	51 169			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											
								TOTAL II		XH 51 169	
III. RÉSULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	464 740				
				déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	464 740		XO		

Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 811

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	342 086		Dividendes		ZE	300 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
	TOTAL I	OF	342 086			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II		ZH	342 086			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	29 590		YQ					13 154			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	362 330				421 470			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	40 644				40 232			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	51 370				36 103			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	801				2 437			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	405 763				363 970			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	860 908				864 211			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 320				3 094			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	38 698				30 610			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	42 018				33 704			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	1 133 797				994 702			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	653 753				576 561			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	980 912							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%			%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 466 465.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 643 115.68 Euros et dégageant un bénéfice de 368 432.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 38 258 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	38 258
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	38 258

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	234 047		
TOTAL	234 047		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	159 797		20 627
Installations générales agencements aménagements divers	227 651		1 825
Matériel de transport	181 476		42 933
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 815		2 241
TOTAL	606 738		67 626
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	9 150		
TOTAL	9 320		
TOTAL GENERAL	850 105		67 626

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			234 047	234 047
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			180 424	180 424
Installations générales agencements aménagements divers		1 326	228 150	228 150
Matériel de transport		59 267	165 142	165 142
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			40 056	40 056
TOTAL		60 592	613 772	613 772
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			9 150	9 150
TOTAL			9 320	9 320
TOTAL GENERAL		60 592	857 139	857 139

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	21 047			21 047
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	105 211	41 833		147 045
Installations générales agencements aménagements divers	90 082	30 401	1 080	119 403
Matériel de transport	81 268	35 767	31 886	85 149
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 565	6 195		34 760
TOTAL	305 126	114 197	32 966	386 356
TOTAL GENERAL	326 173	114 197	32 966	407 403

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	41 833				
Instal. générales agenc. aménag. divers	30 401				
Matériel de transport	35 767				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 195				
TOTAL	114 197				
TOTAL GENERAL	114 197				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	2 249		2 249		
Sur comptes clients	36 611	17 029	229		53 411
Autres provisions pour dépréciation	3 331	6 612			9 943
TOTAL	42 191	23 641	2 478		63 353
TOTAL GENERAL	42 191	23 641	2 478		63 353
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		17 029	2 478		
		6 612			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 150	9 150	
Clients douteux ou litigieux	82 027	82 027	
Autres créances clients	1 052 620	1 052 620	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	345	345	
Impôts sur les bénéfices	50 226	50 226	
Taxe sur la valeur ajoutée	60 608	60 608	
Débiteurs divers	70 017	70 017	
Charges constatées d'avance	17 321	17 321	
TOTAL	1 342 314	1 342 314	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	742	742		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	182 492	49 547	132 945	
Fournisseurs et comptes rattachés	739 680	739 680		
Personnel et comptes rattachés	214 878	214 878		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	189 811	189 811		
Taxe sur la valeur ajoutée	98 169	98 169		
Autres impôts taxes et assimilés	9 852	9 852		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 190	2 190		
Groupe et associés	349 457	349 457		
Autres dettes	20 869	20 869		
Produits constatés d'avance	278 819	278 819		
TOTAL	2 086 960	1 954 015	132 945	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	113 191			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	349 457			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Global	Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport		
FONDS DE COMMERCE REPRO	85 000			85 000	
FONDS DE COMMERCE AB TELECO	128 000			128 000	
Total	213 000			213 000	

Ces fonds s'intègrent de façon indissociable dans le fonds de commerce actuel de la société. Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 et en application du règlement 2015-06 sur les actifs une analyse de la juste valeur a été mise oeuvre en retenant la valeur d'usage.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant les éléments d'actifs incorporels.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Matériel de repro en location	Linéaire	3 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	117 349
Autres créances	59 259
Disponibilités	646
Total	177 254

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
FRS RRR AVOIRS NON RECUS	
- AAR AB ETANCHEITE	2 202
- AAR NM LOYER 10au 30/06/17	2 520
- AAR ZENOS	3 060
- AAR ASSE	2 510
- AAR ASSE	100
- AAR FRANCE PARE BRISE	386
- AAR RAVON	253
- AAR FRANCE FOURNITURE	104
- AAE RICOH	44 679
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	
- fae contrat copieur	113 344
- fae téléphonie	554
- fae contrat info	805
- FAE COLLEGE VENDOME	811
- FAE MAISON RETRAITE LOIRE	1 395
- FAE MERMOZ	320
- FAE COLLEGE GAMBETTA	121
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	
- AIDE ASP BONNEFOY 09A12/18	667
- AIDE ASP GAILLARD 4T18	500
- PAR LOYALTIES HP	330
- PAR LOYALTIES HP	1 603
INTERETS COURUS A RECEVOIR	
- PAR INT CAT BP	354
- PAR INT CAT CM 510	38
- PAR INT CAT CM 511	254
IJ A PERCEVOIR	345
Total	177 254

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	742
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 956
Dettes fiscales et sociales	165 767
Autres dettes	4 487
Total	477 952

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	
- STEPHANOISE EAUX DEC 2018	25
- FNP SEGECO SOCIAL DEC 18	1 062
- FNP SAGEC 2018	7 320
- FNP SEGECO SOLDE BILAN 18	6 000
- COMPLEMENT REDEVANCE HOLDING	132 000
- FNP AUX DEMEN. 4T18	225
- FNP SOLDE ASS FLOTTE 2018	2 040
- FNP BNI DT ENTREE SG	1 302
- FNP BNI AM 07/18 A 12/18	651
- FNP BNI SG 10/18 A 12/18	368
- FNP RACHAT LOCAM	11 283
- FNP SERVEUR.COM DEC 18 FRAIS	5 255
- FNP SERVEUR.COM DEC 18 CONSO	2 433
- FNP ALIZE AUDIT 2018	3 810
- FNP RACHAT LEASING	132 626
- FNP VOLKSWAGEN 07/2018	556
AVOIR A ETABLIR	
- AAE AU 31/12/2018	74
- AAE AU 31/12/2018	715
- AAE FRANFINANCE	867
- AAE DAC/DJA	92
- AAE LINAMAR	402
- AAE DOMIFACILE	1 885
- AAE MONDOVELO	452
DETTES PROVISIONNES CONGES PAY	
- PROV CP 31/12/2018	72 807
PERSONNEL CHARGES A PAYER	
- INTERESSEMENT 2018	45 000
CHARGES SUR CONGES PAYES	
- CHARGES SUR CP AU 31/12/18	25 927
ORGANISMES SOCIAUX CAP	
- FC SUR SALAIRE 2018	11 515
- TAXE APPRENT/SAL 2018	6 499
ETAT CHARGES A PAYER	
- CVAE 2018 SOLDE	4 020
INTERETS COURUS A PAYER	
- BpII comm cpte 4T2018	185
- Créd mutuel comm cpte 4T2018	557
Total	477 952

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		17 321
Total		17 321
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		278 819
Total		278 819

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- MADAY TELESUR 1T19	61		
- CCA NUXILOG 09/18 08/19	132		
- CCA SEDOS 1T2019	695		
- PAGES JAUNES 2019	3 129		
- CCA SCI LW LOYER JANV 19	3 000		
- CCA COYOTE 01/19 A 04/19	50		
- CCA ASS MULTIRISQUE 2019	8 211		
- CCA BLUE M. MAINT PAPER 10/21	365		
- CCA TEAM VIEWER NOV18 A NOV19	1 678		
Total	17 321		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R. 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCES			
- pca informatique au 31/12/2018	137 897		
- pca ct copieur au 31/12/2018	124 597		
- pca téléphonie au 31/12/2018	13 703		
- PCA AIDE EMBAUCHE AZZEDINE	2 622		
Total	278 819		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150 000
Total	150 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Crédit mutuel
 Montant initial de cette garantie : 125 000
 Montant restant dû en capital : 112 363
 Date de fin d'échéance de la garantie : 15/12/2022
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 125k
 : dans la limite du capital restant dû.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Détail des cautions données

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites
(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans et plus	moins d'un an	3 7 1
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	6 0 1 2
40 à 49 ans	11 à 20 ans	4 6 0 7
30 à 39 ans	21 à 30 ans	6 2 2 5
moins de 30 ans	plus de 30 ans	1 6 4 9
Engagement total		1 8 8 6 4

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation
- taux d'actualisation

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		1 8 8 6 4	

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 19, Rue de l'innovation - 42000 ST ETIENNE
538 313 867 RCS SAINT ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 18 JUIN 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 368 432,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	368 432,03 euros
A titre de dividendes	
Soit 60,00 euros par action	300 000,00 euros
Le solde	68 432,03 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 529 505,49 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution, mais que l'associée unique étant une personne morale, ledit abattement ne peut s'appliquer.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Décembre 2015 :

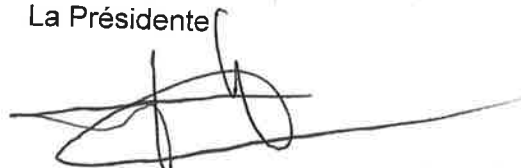
150 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre.
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Exercice clos le 31 Décembre 2016 : Néant

Exercice clos le 31 Décembre 2017 :

300 000,00 euros, soit 60,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente



RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

RAPPORT AU 31.12.2018

Siège social : 19 rue de l'innovation – 42000 SAINT-ETIENNE

N°SIRET : 538 313 867 000 11

19 Avenue Jean Delande – 42330 SAINT-GALMIER

Tél : 04-77-36-38-40 – Fax : 04-77-36-38-49

SARL au capital de 287 500€ - RCS St-Etienne 528 985 419 – TVA

Inscrite au Tableau de l'Ordre – Région de Lyon – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

19 rue de l'innovation

42000 SAINT-ETIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31.12.2018

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2018 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de votre SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la SAS. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

19 Avenue Jean Delande – 42330 SAINT-GALMIER

Tél : 04-77-36-38-40 – Fax : 04-77-36-38-49

SARL au capital de 287 500€ - RCS St-Etienne 528 985 419 – TVA

Inscrite au Tableau de l'Ordre – Région de Lyon – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

A l'associé unique de la société RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président à l'assemblée générale ordinaire annuelle et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

19 Avenue Jean Delande – 42330 SAINT-GALMIER

Tél : 04-77-36-38-40 – Fax : 04-77-36-38-49

SARL au capital de 287 500€ - RCS St-Etienne 528 985 419 – TVA

Inscrite au Tableau de l'Ordre – Région de Lyon – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

A SAINT-GALMIER, le 13 Juin 2019

*SAGEC BALDO
Thierry ROLLES
Commissaire aux comptes*

